

MULTISUPPORT EXCELLENCE



Oradéa Vie, assureur de référence sur le marché de la gestion privée, vous propose un contrat d'assurance vie individuel pour optimiser les différentes stratégies patrimoniales de vos clients.

DES SUPPORTS INNOVANTS ET PERSONNALISABLES

Une large gamme de supports avec près de 570 supports en unité de compte⁽¹⁾ sélectionnés :

- OPC, ETF⁽²⁾, titres vifs et FCPR⁽³⁾.
- OPCI, SCI, **SCPI : 100 % du coupon distribué + versement du coupon sur un support au choix.**
- Plus de 340 fonds ISR⁽⁴⁾ labellisés ou non labellisés (Investissement Socialement Responsable).
- À partir de 1 000 000 €, **référéncement de produits sur-mesure⁽⁵⁾** (produits structurés, fonds dédiés, ...).

Les investissements en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

DEUX MODES DE GESTION

- **Une Gestion Libre** pour une répartition libre du capital.
- **Une Gestion Excellence** pour déléguer tout ou une partie de la gestion d'un contrat :
 - **Mandat Privilège** : délégation auprès du conseiller en gestion du patrimoine,
 - **Mandat Premium** : délégation auprès d'un gestionnaire d'actifs⁽⁶⁾ sélectionné par le courtier.

SUPPORT SÉCURITÉ EN EUROS

Un fonds en euros à capital garanti égal aux primes nettes de frais versées⁽⁷⁾.

Support Sécurité en euros	2020	2021	2022	2023
Taux de rendement net ⁽⁸⁾	1,20 %	1,20 %	1,90 %	3,10 %

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

DEUX OFFRES BONUS

Bonus sur encours

Part investie sur les supports en UC au 31/12/2024	Taux de majoration de la participation aux bénéfices de l'année 2024
Supérieure ou égale à 40 %*	+ 0,40 % minimum
Supérieure ou égale à 50 %*	+ 0,50 % minimum

Bonus sur versement

Taux d'UC sur le versement	Taux de majoration de la participation aux bénéfices de l'année 2024 (prorata temporis) et 2025 sur la part Euros liée au versement
Supérieure ou égale à 50 %**	+ 1,50 % minimum

Les deux offres peuvent se cumuler sous conditions : soit un bonus max de 2% avec 50% UC ***

(*) Voir conditions contractuelles au niveau des annexes à la NI.

(**) Voir conditions contractuelles au niveau des annexes à la NI. La majoration du taux de participation aux bénéfices ne sera pas accordée si la part du versement affectée sur les supports en UC est remise en cause lors de rachat ou arbitrage. Le capital racheté sur le support Sécurité en euros (par rachat partiel ou total) ou arbitré ne bénéficiera pas de la majoration.

(***) Sous réserve de stabilité du seuil d'UC tout au long de l'année.

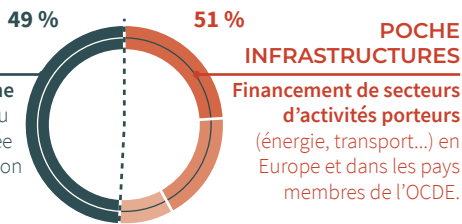
(1) Oradéa Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Note d'Information du contrat. (2) Les ETF (Exchange Traded Funds) sont des instruments financiers cotés en bourse permettant de reproduire en temps réel l'évolution d'un indice boursier. (3) Les FCPR sont des Fonds communs de placement à risques en opérations de capital-risque. (4) <https://www.oradeavie.fr/fr/partenaire/nos-publications/reglement-sfdr-sur-publication-dinformations-matiere-durabilite/> (5) Soumis à une étude de nos services. (6) Mise en place à l'appréciation de l'assureur. (7) Capital net investi, hors frais sur versements, sur arbitrages et fiscalité applicable. (8) Le taux de rendement s'entend net de frais annuels de gestion, hors fiscalité applicable.

1^{ER} FONDS EN EUROS THÉMATIQUE AUTOUR DE L'INFRASTRUCTURE

Le fonds en euros, **Sécurité Infra Euro**, assuré par Oradéa Vie⁽⁹⁾, ouvre de nouvelles opportunités en investissant dans des projets concrets sur la thématique de l'infrastructure.

POCHE OBLIGATAIRE

Emetteurs de très bonne qualité : rating moyen du portefeuille « A » attribuée pas les Agences de notation indépendantes⁽¹⁰⁾.



■ Obligations de sociétés 49 %

■ Télécommunications 24 %

■ Transports (parkings, ports, ferroviaire) 18 %

■ Infrastructures de services (réseau d'eau, de chaleur, d'électricité) 9 %

Situation du portefeuille à la fin du 31/12/2023. La répartition indiquée est susceptible d'évoluer à tout moment.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital⁽¹⁾.

RENDEMENT 2023 : 3,50 %
Taux de rendement annuel net de frais de gestion et hors prélèvement sociaux et fiscaux.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

- Disponible en souscription.
- Investissement plafonné à 30 % du contrat et maximum 1 million d'euros.
- Investissement minimum de 50 % en unités de compte.
- Offre limitée⁽¹¹⁾

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Versements

- Versement initial : 50 000 € minimum sur la Gestion Libre et 100 000 € sur la Gestion Excellence dont 50 000 € minimum sur le compartiment géré
- Versements programmés, minimum de versement en fonction de la périodicité choisie :

75 €/mois	450 €/semestre
225 €/trimestre	900 €/an

- Frais maximum sur les versements : 5 % du montant de chaque versement

Frais d'arbitrage

- 0,50 % des sommes arbitrées (à ce taux s'ajoute 0,50 % pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP)

Frais de Gestion Libre et de Gestion Excellence (Compartiment Libre)

- Support Sécurité en euros : 0,78 % maximum /an
- Support Sécurité Infra Euro : 0,78 % maximum /an
- Supports en UC (hors SCPI) : 0,96 % maximum /an
- Supports SCPI : 1,193 % maximum /an

Frais de Gestion Excellence (Compartiment Géré)

- Frais de mandat : 0,80 % maximum /an
- Pas de frais d'arbitrage dans la Gestion Excellence
- Frais de gestion des UC : 0,96 % maximum /an



MULTISUPPORT EXCELLENCE récompensé⁽¹²⁾ en 2024

(9) Vérifier la disponibilité du support auprès de votre conseiller/interlocuteur habituel. Oradéa Vie se réserve la possibilité de suspendre les versements en entrée sur ce support à tout moment. (10) Fitch Ratings Ltd, Standard & Poor's, Moody's, selon classement à la date de parution. Notations attribuées par des agences indépendantes. (11) Dans la limite de l'enveloppe disponible (12) Cet Oscar est décerné par un jury de journalistes de la rédaction de Gestion de Fortune et des professionnels représentant l'ensemble des acteurs du secteur de l'Assurance, pour une période d'un an à compter d'avril 2024.

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE À DESTINATION DES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT.

Oradéa Vie - Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro unique d'identification 430 435 669 - N°ADEME : FR231725_01YSGB - Siège Social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex - Réf. 029 - Avril 2024 - Copyright : iStock © Srđjan Pavlovic.